



### **THIVAT Noëlle, René et Laurent**

**EARL** depuis le 1<sup>er</sup> janvier suite au départ en retraite des parents.

Superficie de l'exploitation 206 ha : grandes cultures blé, tournesol, maïs 150 ha /betteraves sucrières 19 ha /maïs de semence 23 ha /semences potagères 9 ha /jachères et bandes enherbées 3 ha.

Un salarié permanent et des salariés occasionnels et saisonniers pour les cultures de semences (*équivalent temps à 3 salariés*)

**Oignons de semences** 4 ha : création d'une semence hybride en croisant deux parents : plantation automne en buttes et à la main - isolement par rapport à une autre plantation 1 km.

Le suivi sanitaire est rigoureux et permanent.

La récolte, le séchage et le battage en aout suivant avec notre matériel



**Endives semences** 2 ha création d'une semence hybride. *Sur un rayon d'un kilomètre autour du champ les endives sauvages doivent être détruites afin que les abeilles ne butinent pas sur les fleurs sauvages et reviennent butiner dans le champ pouvant créer des impuretés de graines.*

**Courgettes semences** 3 ha hybride toujours semi décalé 2 fois fin mai en pleine terre - castration chimique d'une des variétés afin de retarder la floraison d'une variété et d'amener la floraison des 2 variétés en même temps. Au début de la floraison mise place de ruches pour la pollinisation - après 3 semaines environ retrait des ruches et marquage des fruits fécondés à la main à l'aide d'une fourchette.

Seuls les fruits marqués seront récoltés fin septembre. Fruits récoltés à la main, écrasés avec une machine spécifique appartenant au donneur d'ordre ; expédiés au séchage en usine chaque jour car germination en quelques heures.

Tunnel de semences fines potagères en multiplication 500 m<sup>2</sup> en Insect proof. (*Cet équipement a pour but d'éviter que des insectes entrent et sortent, sinon les virus et les pollens circulent*). Les bâches et Insect proof du tunnel sont changées tous les 5 ans afin de garder une bonne luminosité et une bonne étanchéité.

Changement de production tous les ans comme le souhaite le donneur d'ordre.



Cette année 2 variétés de **salades** plantation avril sur paillage plastique avec installation goutte à goutte aux pieds.

Le déjupage consiste à enlever les vieilles feuilles de la base de la plante et les feuilles malades. 3 fois : on laisse chaque fois le cœur afin que la salade monte. Désherbage manuel et suivi sanitaire rigoureux - Récolte en aout avec battage manuel

Les contrats de potagères sont réalisés avec des filiales de la Coopérative LIMAGRAIN : Vilmorin, Tezier, Clause.

Pour obtenir les contrats **l'irrigation est obligatoire.**

L'emplacement des parcelles est aussi en fonction de l'isolement obligatoire (distance par rapport à une plantation de la même espèce y compris les jardins) afin de préserver la pureté variétale (*exemples : courgettes et oignons 1 km car les abeilles en se déplaçant peuvent transporter un autre pollen de la même espèce végétale.*)

L'adhésion à la Coopérative nécessite un engagement en parts sociales.

Des critères stricts permettent de classer les lots de semences. La rémunération est liée au poids récolté avec un objectif par variété, à la faculté germinative et à la pureté variétale. *Exemple : courgette faculté germinative + 90% - pureté variétale + 98 % / un lot peut être totalement refusé si on n'atteint pas ces seuils.*